

SEANCE DU 29 MAI 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-neuf mai à 20 heures, les Membres du Conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis en la maison commune sous la présidence de Mme M-France BEAUDOUIN, Maire.

Etaient présents : MM : BEAUDOUIN Marie-France, PETIT Yves, LEURY Tony, HALBOURG Eric, CURY Christelle, DANNEBEY Barbara, MONTIER Nadine, LECOQ Gérard, HARDIER Mauricette, LARGILLET Marc, FAUVEL Catherine, Louise VIEUSSENS.

Excusés : HAMOUIS Fabienne, BIARD Christophe, RENOULT Jean-Luc

Le Conseil a choisi comme secrétaire : Mme DANNEBEY Barbara

Le compte-rendu de la précédente séance est lu et approuvé.

GARDE-CORPS ANCIEN PRESBYTÈRE

Mme le Maire rappelle que la mise en place d'un garde-corps au niveau de l'escalier principal devant le presbytère qui rejoint la salle informatique est nécessaire pour faciliter la montée et la descente des personnes allant à cette salle.

Elle présente le devis proposé par « SARL RSM » située à Yerville, entreprise de réparation et soudure métalliques.

Il s'élève à 7 041.67 € HT soit 8 450.00 € TTC.

Après avoir étudié le devis et en avoir délibéré, les Membres du Conseil décident :

- de faire réaliser les travaux ;
- de choisir l'entreprise SARL RSM ;
- d'accepter et de signer le devis de l'entreprise choisie pour son montant
- d'autoriser Mme le Maire à toutes les signatures nécessaires à la réalisation du projet
- d'effectuer le paiement à l'article 2138 de l'opération 188 du budget

PARCOURS DE SANTE

Suite à la réunion du samedi 19 mai de la commission travaux, la commission a sélectionné :

- les agrès qui seront installés sur le terrain à côté de l'Étang ;
- l'entreprise Ekip Collectivités pour la fourniture des agrès.

Mr Yves Petit, Adjoint, a demandé suite à la sélection de l'entreprise et des agrès, un nouveau devis auprès d'Ekip Collectivités.

Il s'élève à 4 918.38 € HT soit 5 459.40 € TTC.

Après avoir étudié le devis et en avoir délibéré, les Membres du Conseil à l'unanimité des votes décident :

- de faire réaliser l'achat des agrès ;
- de choisir l'entreprise Ekip Collectivités ;
- de réaliser la pose des agrès par les agents communaux
- d'accepter et de signer le devis de l'entreprise choisie pour son montant
- d'autoriser Mme le Maire à toutes les signatures nécessaires à la réalisation du projet
- d'effectuer le paiement à l'article 2113 de l'opération 186 du budget

AIRE DE JEUX

Suite à la réunion du samedi 19 mai de la commission travaux, la commission a sélectionné :

- les jeux qui seront installés sur le terrain à côté du parking de l'Église ;
- l'entreprise Manutan Collectivités pour la fourniture de ces jeux.

Mr Yves Petit, Adjoint, a demandé suite à la sélection de l'entreprise et des jeux, un nouveau devis auprès de Manutan Collectivités.

Il s'élève à 20 217.18 € HT soit 24 260.62 € TTC.

Après avoir étudié le devis et en avoir délibéré, les Membres du Conseil à l'unanimité des votes décident :

- de faire réaliser l'achat et la pose des jeux ;
- de choisir l'entreprise Manutan Collectivités ;
- de réaliser la pose des jeux par Manutan Collectivités ;
- d'accepter et de signer le devis de l'entreprise choisie pour son montant
- d'autoriser Mme le Maire à toutes les signatures nécessaires à la réalisation du projet
- d'effectuer le paiement à l'article 2113 de l'opération 185 du budget

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2019

Mme le Maire informe que la collectivité doit organiser au titre de l'année 2019 les opérations de recensement.

A ce titre, il convient de désigner un coordonnateur de l'enquête de recensement.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil municipal décident :

- De désigner Mr Yves PETIT, comme coordonnateur de l'enquête de recensement.

ACHAT D'UNE TONDEUSE

Mme le Maire informe que la tondeuse qu'utilisent les deux agents communaux pour les espaces verts de la commune est hors service, et qu'il est donc urgent de le remplacer pour qu'ils puissent continuer à réaliser l'entretien des terrains de la commune.

Deux entreprises ont été consultées ; Mme le Maire présente les devis proposés.

ENTREPRISE	MONTANT HT	MONTANT TTC
Nion Parcs et Jardins	1 541.67 €	1 850.00 €
Techni.Vert	1 235.25 €	1 482.30 €

Après avoir étudié les devis et en avoir délibéré, les Membres du Conseil décident :

- d'acheter la tondeuse auprès de l'entreprise ;
- de choisir l'entreprise Techni. Vert ;
- d'accepter et de signer le devis de l'entreprise choisie pour son montant
- d'autoriser Mme le Maire à toutes les signatures nécessaires à la réalisation du projet
- d'effectuer le paiement à l'article 21578 de l'opération 177 du budget

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Mme Louise VIEUSSENS, représentant le Syndicat des Bassins Versants de l'Austreberthe et du Saffimbec, expose au Conseil Municipal, le travail réalisé suite aux diverses réunions qui ont eu durant ces derniers mois, et le projet final du Plan Communal de Sauvegarde.

Elle demande au Conseil Municipal de se porter volontaire pour compléter le tableau restant, « Poste de Commandement Communal », regroupant les différents responsables logistique, population, lieux publics et secrétariat avec leurs suppléants.

ADOPTION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Lors de la réunion du 14 septembre 2017, considérant les différents risques recensés sur le territoire de la commune et la nécessité d'organiser la gestion de ces crises, le Conseil Municipal a décidé de mettre en place un Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Ce document a ensuite été élaboré avec l'assistance des Bassins Versants de l'Austreberthe et du Saffimbec.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (article L2212 et L 2212-4, relatifs aux pouvoirs de police du Maire), après délibération, le Conseil Municipal approuve le Plan Communal de Sauvegarde ainsi institué. Il reprend les risques connus et détermine les mesures immédiates de sauvegarde, de protection et d'accompagnement des personnes. Il recense les moyens disponibles, organise la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité.

Une réunion publique sera organisée le 19 juin 2018.

Mme le Maire est chargée de prendre un Arrêté Municipal d'adoption de ce PCS.

INFORMATIONS DIVERSES

ESCALIER ANCIEN PRESBYTÈRE

Mme le Maire informe les Membres du Conseil qu'un devis a été demandé auprès de Mr Naze, ébéniste sur la commune de Motteville pour la mise en place de l'escalier à l'arrière de l'ancien presbytère.

INTERSECTION ALLÉE DES TILLEULS/ROUTE DE FLAMANVILLE

Mme le Maire informe les Membres du Conseil que Mr Lemoine, interlocuteur de la Direction des Routes à Clères, a été contacté, et qu'une personne ira sur place pour juger de la dangerosité de cette intersection.

PARCOURS DE SANTÉ ET AIRE DE JEUX

Les Membres du Conseil Municipal demandent de se renseigner afin de connaître la réglementation du contrôle, ainsi que la périodicité sur le parcours de santé et l'aire de jeux.

REMPLACEMENT D'ÉCLAIRAGE DE SÉCURITÉ DE LA SALLE DE SPORTS

Mme le Maire informe aux Conseillers que les éclairages de la sécurité incendie de la salle de sports ne sont plus fonctionnels et doivent être changés. Mme le Maire présente le devis proposé par l'entreprise Cavelier. Il s'élève à 659.60 € HT soit 791.52 € TTC.

Plus aucune question n'étant posée la séance est levée à 22h12.